

RÈGLEMENT de la Randonnée des Fruitières à Comté 2022

Chaque participant dûment inscrit se voit remis un bracelet qu'il s'engage à porter de manière visible tout au long de la Randonnée afin de prouver son inscription. Les personnes qui ne portent pas de bracelets ne sont pas considérées comme participant à la Randonnée et ne peuvent prétendre à aucune des prestations proposées (sécurité, balisage, ravitaillement, repas..).

Respect des conditions sanitaires en vigueur

- Toutes les personnes inscrites devront respecter les consignes en vigueur le jour de l'évènement. Les organisateurs se réservent le droit de prendre des dispositions pour le protocole sanitaire de la manifestation et les participants devront s'y conformer. En cas de non-respect ou de défaut de pièces demandées, le comité d'organisation refusera la participation de la personne à l'évènement.

Sécurité

- La Randonnée des fruitières à comté est une randonnée et non une compétition.
- Respecter le balisage, le code de la route, et les consignes de sécurité.
- **Port du casque rigide obligatoire, vtt et équestre.**
- **Les chevaux ne sont pas acceptés sur les ravitaillements et doivent être attachés à l'écart.**
- Chaque participant doit être couvert par son assurance.
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'un majeur désigné. Chaque adulte inscrit peut inscrire avec lui 5 enfants au maximum.
- Chaque participant est responsable de son matériel en cas de vol, accident ou perte : la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.
- Partez avec du matériel en bon état et prévoyez un nécessaire de réparation.
- La participation à la Randonnée est soumise à une limite maximale du nombre d'inscrits fixée par les organisateurs.

Droit à l'image

- Droit à l'image : par son inscription, chaque participant déclare abandonner tout droit sur les supports, images ou autres, réalisés lors de l'évènement et qui pourront être utilisés librement par les organisateurs.

Respect de l'environnement

- Respecter l'environnement et les espaces sensibles : bien suivre le balisage, ne pas cueillir de fleurs, ne pas laisser de déchets, les chiens doivent être tenus en laisse.
- **Eviter le gaspillage, respecter la nourriture et en particulier le Comté en faisant preuve de modération et d'esprit de partage sur les ravitaillements.**

Annulation / remboursement

- Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription payés à l'avance sauf annulation du fait de l'organisateur (cas de force majeure, catastrophe naturelle...).
- **Les organisateurs se réservent le droit de ne pas inscrire toute personne dont le comportement ou les propos ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.**

Informations pratiques

- Attention : pas de location de chevaux ni de vélos sur place.
- Chiens acceptés, tenus en laisse
- Ravitaillements dans les fromageries, dans les villages, sur le parcours et à l'arrivée.
- Possibilité de lavage des vélos à l'arrivée.
- Compris dans l'inscription : ravitaillements sur les parcours et assiette repas à l'arrivée (sandwich/dessert pour les enfants de moins de 10 ans) **SERVIS avant 15h** dans la limite des places disponibles (garantis pour les inscrits à l'avance).

Contact / Renseignements :

Communauté de communes Frasne-Drugeon

Tél : 03.81.49.88.84 site internet : <http://www.frasnedrugeon-cfd.fr>